



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 14 février 2020, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de lui transmettre le texte de la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de l'Arménie concernant le centenaire des pogroms perpétrés contre les Arméniens d'Agoulis (voir l'annexe).

Il convient de noter qu'Agoulis était l'une des villes du Nakhitchevan qui, pendant des siècles, a eu une population majoritairement arménienne. L'Azerbaïdjan a rayé de la carte tous les Arméniens qui vivaient dans cette région. De plus, il ne cesse de prendre toutes les mesures possibles et imaginables pour en effacer toute trace de la présence de la population arménienne autochtone. Il a tenté d'appliquer la même politique de nettoyage ethnique à la population arménienne du Haut-Karabakh, d'abord en prenant des mesures coercitives bafouant les droits fondamentaux et les droits culturels de ces personnes, puis en lançant une attaque militaire proprement dite contre elles. Les Arméniens du Haut-Karabakh continuent d'être en danger de mort en raison de la politique belliqueuse de l'Azerbaïdjan.

La Mission permanente de l'Arménie prie le Haut-Commissariat de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de la déclaration jointe en annexe* en tant que document de la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

* L'annexe est reproduite telle qu'elle a été reçue, dans la langue de l'original seulement.



Annex to the note verbale dated 14 February 2020 from the Permanent Mission of Armenia to the United Nations Office at Geneva addressed to the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

Statement by the Spokesperson of the Foreign Ministry of Armenia on the centennial of pogroms of Armenians in Agulis

Today we commemorate the centennial of massacres of Armenians in Agulis. A century ago, on the night of December 24 to 25, 1919, the peaceful Armenian population of Agulis was massacred, while this ancient Armenian settlement of Nakhichevan was left in ruins.

It is worth mentioning that in response to those massacres, the Government of the First Republic of Armenia appealed to the international community, and particularly to the Entente countries, to prevent violence being committed in its territory and to ensure the security of the Armenians in the region.

Unfortunately, the crimes committed against Armenians in Nakhichevan didn't remain in the history of 20th century but received a new manifestation in our days when the Azerbaijani authorities, after ethnically cleansing the Armenian population of Nakhichevan, carried out the coordinated and massive destruction of the Armenian cultural heritage as well.

As a result, thousands of Christian monuments including churches, monasteries, and cross-stones (khachkars) in Jugha, Agulis and elsewhere, were totally destroyed. Video-documented annihilation of thousands of Jugha's cross-stones (khachkars) - masterpieces of medieval Christian arts - by the servicemen of the Azerbaijani army will remain in the pages of world history as an unequalled manifestation of cultural atrocities.

Today, after a century since these tragic events, Armenia is more than determined to defend and ensure the right of existence and peaceful development of the Armenian people in their historical motherland, including in Artsakh.
